



Bruxelles, le 25 septembre 2015
(OR. en)

11934/1/15
REV 1

TRANS 280
MAR 96
AVIATION 98
ENV 561
ENER 326
IND 129

RAPPORT

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
N° doc. préc.:	11255/11 TRANS 184 MAR 90 AVIATION 161 ENV 470 ENER 177 IND 80
N° doc. Cion:	8333/11 TRANS 102 MAR 48 AVIATION 74 ENV 247 ENER 72 IND 39
Objet:	<i>Préparation du Conseil (<u>Transports, télécommunications et énergie</u>) du 8 octobre 2015</i> Livre blanc – Feuille de route pour un espace européen unique des transports – Vers un système de transport compétitif et économe en ressources – Débat d'orientation

I. Introduction

1. Le 28 mars 2011, la Commission a présenté le Livre blanc intitulé "Feuille de route pour un espace européen unique des transports – Vers un système de transport compétitif et économe en ressources". Avec le "Plan pour l'efficacité énergétique" et la "Feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050", le Livre blanc est l'un des éléments essentiels de l'initiative phare en matière d'utilisation efficace des ressources présentée par la Commission en janvier 2011.

2. Dans son Livre blanc, la Commission décrit les enjeux de la politique européenne des transports et présente sa vision en ce qui concerne un système de transport compétitif et économe en ressources pour 2050 ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre. Il s'agit d'une stratégie globale pour un système de transport compétitif, qui permettra d'accroître la mobilité et d'éliminer les principaux obstacles dans des domaines clés, de favoriser le développement des technologies propres et de moderniser les réseaux de transports.
3. Parallèlement, la stratégie vise à réduire la dépendance du système européen de transport à l'égard du pétrole et à diminuer de 60 % les émissions de carbone dans les transports d'ici 2050. Dans ce but, dix objectifs repères sont fixés, qui composent une feuille de route à long terme permettant de relever les défis qui se présenteront dans le secteur du transport. Quarante initiatives prévues pour les dix prochaines années doivent être prises en considération si l'on veut atteindre ces objectifs et faire du secteur du transport un secteur plus compétitif et plus durable.
4. Le Livre blanc a été présenté pour la première fois au Conseil "Transports, télécommunications et énergie" le 31 mars 2011. La présidence hongroise a organisé un débat d'orientation qui s'est tenu lors de la session du Conseil TTE du 16 juin 2011 et qui a débouché sur un rapport de la présidence, synthétisant les avis des États membres sur le document de la Commission (doc. 11255/11). Au cours de ce débat d'orientation et compte tenu de la longueur de la période couverte par le Livre blanc, certains États membres ont proposé un réexamen du document en 2015/2016 et une réévaluation tous les cinq ans pour l'adapter éventuellement aux objectifs et aux initiatives proposées.
5. La Commission ayant commencé à dresser un bilan destiné à dégager une vue d'ensemble sur la mise en œuvre des 40 initiatives et des 131 points d'actions énumérés dans l'annexe au Livre blanc, la présidence luxembourgeoise organise un débat d'orientation ministériel qui se tiendra lors du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" du 8 octobre 2015.
6. La présidence souhaite connaître l'avis des États membres sur les grands objectifs définis dans le Livre blanc de 2011, qui consistent à maintenir l'UE à la pointe des efforts déployés dans le monde pour réduire les émissions dues aux transports dans le cadre de la conférence de Paris sur le climat (COP21), sur l'adéquation des moyens proposés pour atteindre ces objectifs et sur les questions prioritaires à traiter à brève échéance, à savoir la présentation de nouvelles initiatives législatives par la Commission européenne.

II. Questions pour le débat d'orientation

Au cours du débat d'orientation auquel ils procéderont le 8 octobre 2015, les ministres seront invités à examiner les questions suivantes, formulées par la présidence:

- 1) Quelles grandes évolutions observées depuis 2011 dans le domaine des transports inciteraient à réexaminer la politique des transports en général et quelles sont les initiatives qui, selon les États membres, doivent être mises en œuvre sans plus attendre au cours des dix ans à venir, eu égard à l'évolution qu'a connu le secteur des transports ces dernières années et, en particulier:
 - Quelles sont les initiatives (hors politique des transports) susceptibles d'influencer à la baisse la demande de transport de passagers qui pourraient être encouragées?
 - Comment faire de l'internalisation totale des coûts externes une réalité?
 - Par quels moyens mieux intégrer la mobilité active (en d'autres termes, les déplacements à pied et à vélo) dans la politique des transports de l'UE?
 - Convenez-vous que l'UE devrait fixer des objectifs clairs de réduction du nombre de blessés graves sur les routes?

- 2) Les États membres estiment-ils que les objectifs fixés dans le Livre blanc de 2011 et les dix objectifs pour un système de transport compétitif et économe en ressources (points de repère pour atteindre l'objectif de réduction de 60 % des émissions de GES) sont réalistes pour les années à venir?

III. Conclusion

Le Comité des représentants permanents est invité à approuver les questions figurant au point II et les ministres sont invités à faire porter les interventions qu'ils feront lors du Conseil TTE du 8 octobre 2015 principalement sur ces questions.